



Administration de Pilotage des Laurentides
Laurentian Pilotage Authority

Montréal, 21 décembre 2016

Montreal, December 21, 2016

Objet : Radars

Subject: Radars

Avis 2016-26

Notice 2016-26

La présente a pour but de rappeler aux capitaines et aux officiers de quart à la passerelle, lorsque deux (2) pilotes sont affectés à bord d'un navire, il est important de laisser à la disposition du deuxième pilote un accès à un radar afin qu'il puisse assister le premier pilote dans l'évolution du navire.

We wish to remind masters and officer of the watch that when 2 pilots are on board, the second pilot must be given access to a radar in order for him to assist the first pilot with the transit of the vessel.

Nous comptons sur votre collaboration habituelle.

We are counting on your usual cooperation.

Sylvain Lachance
Directeur principal à l'exploitation par intérim

Sylvain Lachance
Interim Senior Director of Operations

DOSSIER: 09-02-010

FILE: 09-02-010